

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 26 novembre 2020

L'an deux mil vingt le vingt-six novembre à dix-huit heures trente. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Georges le GAC sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11	<u>Présents</u> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Lucie CHEVALIER, Thierry CHAPON, Charles LEFORT, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY <u>Absent ayant donné procuration</u> :
---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétaire de séance : Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40, il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
 - Syndicat de préfiguration du futur Parc Naturel Rance Côte d'Emeraude : (Mr le Maire)
 - Fin des travaux de l'école : (Erwann Diveu)
 - Compte rendu périmètre d'eau : (Mr le Maire et Adeline Pépion)
 - Compte rendu ALSH : (Mr le Maire et Axel Hervet)
 - Contrat de travail déterminé à Mme HAMM :
Nouvelle secrétaire de mairie pour 19 heures effectives (Mr le Maire)
 - Bulletin municipal : (Sonia Quemener et Lucie Chevalier)
 - Voirie prévisions 2019 : (Adeline Pépion)
 - Délibération PIDR : (Mr le Maire)
 - Appel à projet : conseil départemental
 - Travaux appartements communaux : (Erwann Diveu)
 - Vœux 2021 : (Mr le Maire)
- QUESTIONS DIVERSES

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 28 aout 2020.

SYNDICAT DE PREFIGURATION DU FUTUR PARC NATUREL RANCE COTES D'EMERAUDE :

Monsieur le maire accueille Monsieur Didier Lechien et Monsieur Gildas Cheny directeur de Cœur Emeraude. Monsieur le Maire présente succinctement le projet du futur parc naturel. Il indique que ce projet peut nous ouvrir de nouvelles portes en termes de valorisation du territoire, de protection des paysages, et asseoir le dynamisme en matière de tourisme vert et

authentique. Il permettrait également d'unir les territoires gauche et droite de la Rance les pays de Dinan et de Saint Malo.

Monsieur le maire rajoute que ce projet valorisera les territoires ruraux et le pays des Faluns doit trouver toute sa place dans ce contexte

Il demande à Monsieur Gildas Cheny et Didier Lechien de présenter le fonctionnement du futur syndicat de préfiguration préparant la création du futur parc naturel.

Après débat le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la commune du Quiou au futur syndicat de préfiguration

Arnaud Carré, titulaire et Charles Lefort suppléants sont nommés référents pour siéger au conseil syndical mixte de préfiguration du Parc Naturel régional « Vallée de la Rance-côte d'Emeraude »

TRAVAUX A L'ECOLE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a encore des subventions à récupérer grâce au contrat de territoire ainsi que des dotations de l'état appelé «solidarité rurale». C'est pourquoi un devis a été réalisé auprès de la société CREA BAIN pour l'installation d'un lavabo à l'extérieur de l'école qui s'élève à 1329.60€ TTC. Ce chiffrage englobe la pose et le raccordement d'un évier pour la partie cuisine. L'achat de l'évier se fera par la commune. Le conseil demande un 2eme devis comparatif.

Erwan Diveu a également sollicité la société STER OUEN pour le changement des 3 portes des toilettes extérieures de l'école : fourniture, pose et habillage des portes pour un montant de 3890.01 HT. Devis validé par l'ensemble du conseil.

Un 3eme devis a été réalisé pour la fourniture et la pose d'un portail et d'un portillon pour l'école, devis qui s'élève à 4296€ TTC. La question se pose sur l'acceptation de ce devis ou la démarche d'établir un devis pour insonoriser la cantine.

Suite à ce débat, le conseil municipal souhaite approfondir ces investissements et qu'il y ait comparaison des prix. Le conseil municipal préfère insonoriser la cantine, même si l'idée d'avoir des portails de meilleure qualité reste d'actualité. Monsieur Diveu ajoute qu'il y aura des devis complémentaires et les présentera à un prochain conseil municipal.

Il ajoute qu'il serait bien que le pignon du petit bâtiment des maternels soit bardé. Monsieur le Maire ajoute qu'après tous ces travaux, à part ce qu'on appellera le quotidien, il n'y aura plus d'investissement à l'école.

Il fera le point des travaux réalisés fin de l'année avec une présentation à la presse. Aujourd'hui l'école des Faluns est rénové, il s'agit maintenant à l'équipe enseignante et au personnel de s'accaparer de ces investissements afin que les enfants puissent être accueillis le mieux possible.

COMPTE RENDU DE LA FUTURE AIRE D'ALIMENTATION DU POINT DE CAPTAGE DE LA VILLE BEZIE EN TREFUMEL :

Le conseil municipal du QUIOU a pris acte des réunions concernant la mise en place d'une nouvelle aire d'alimentation autour du périmètre d'eau de la ville BEZIE située en TREFUMEL. En effet depuis plus d'une année, des réunions d'informations ont été présentées aux élus.

Lors de la dernière réunion en visioconférence, Arnaud CARRE maire du QUIOU a demandé à ce que les services de l'agglomération ayant pour compétence la gestion de l'eau et la GEMAPI, puissent venir présenter le projet en conseil municipal.

En effet la commune du QUIOU est retenue dans ce nouveau plan de zonage et il semble logique que le conseil municipal puisse être mis au courant de cette nouvelle décision.

Suite à la demande de l'état d'inscrire le captage de la ville BEZIE en TREFUMEL en zone prioritaire via le SDAGE, (schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux) une démarche proposée par l'agglomération est mise en place pour améliorer la qualité de l'eau de la nappe des faluns.

Pour information, si cette démarche n'était pas remplie par Dinan Agglomération, l'état pourrait reprendre la main en mettant en place un outil réglementaire qui se nommerait «Zone soumise à contrainte environnementale».

En effet, il est constaté que malgré le périmètre de protection en ressources en eau, cette dernière continue encore aujourd'hui à se dégrader.

C'est pourquoi et dans cette perspective, que Dinan Agglomération souhaite accompagner par un plan d'actions volontaires les acteurs agricoles et en informer les collectivités de notre territoire.

Courant l'étude proposée, sont présentés les critères d'analyses suivants :

La nature et la perméabilité du sol et sous-sol, quels sont les ruissellements, l'infiltration des eaux souterraines, l'affleurement du fond du cours d'eau de HAC favorable aux eaux externes et internes de la nappe, quel rôle le ruisseau du BUFFRAIS a-t-il dans le cadre de l'alimentation de la nappe, quels sont les dépressions topographiques, des distances des cours d'eau d'alimentation avec les points de captage ?

On notera que la Rance joue quant à elle un rôle de drainage y compris en basse et haute eaux

Cette aire d'alimentation serait étendue sur 12 kilomètres carrés et de surcroît s'étendra en dehors du périmètre existant avec une extension sur la partie sud et nord est de l'aire de captage sur le territoire de la commune du QUIOU. Pour rappel le QUIOU n'était pas concerné par le périmètre réalisé dans les années 1980 sur la commune de TREFUMEL.

Le but de cette nouvelle zone de captage est d'améliorer la qualité de l'eau, essentiel à l'utilisation quotidienne de distribution de nos concitoyens.

Si le conseil municipal n'est pas contre le projet d'agrandissement de cette nouvelle aire d'alimentation du périmètre, il s'interroge sur son historique. En effet, même si cette décision sera du ressort de l'agglomération de par sa compétence eau et GEMAPI, le conseil municipal souhaite bien comprendre les aboutissants d'une telle mesure et d'être dans la capacité de répondre à tous les acteurs vivants sur le territoire de la commune du QUIOU.

C'est pourquoi le Conseil municipal souhaite poser les questions suivantes :

Quels ont été les moyens humains et financiers mis en œuvre suivant le cahier des charges établis lors de la création du périmètre de la ville BEZIE situé en TREFUMEL ?

Pourquoi la qualité de l'eau ne s'est-elle pas améliorée ?

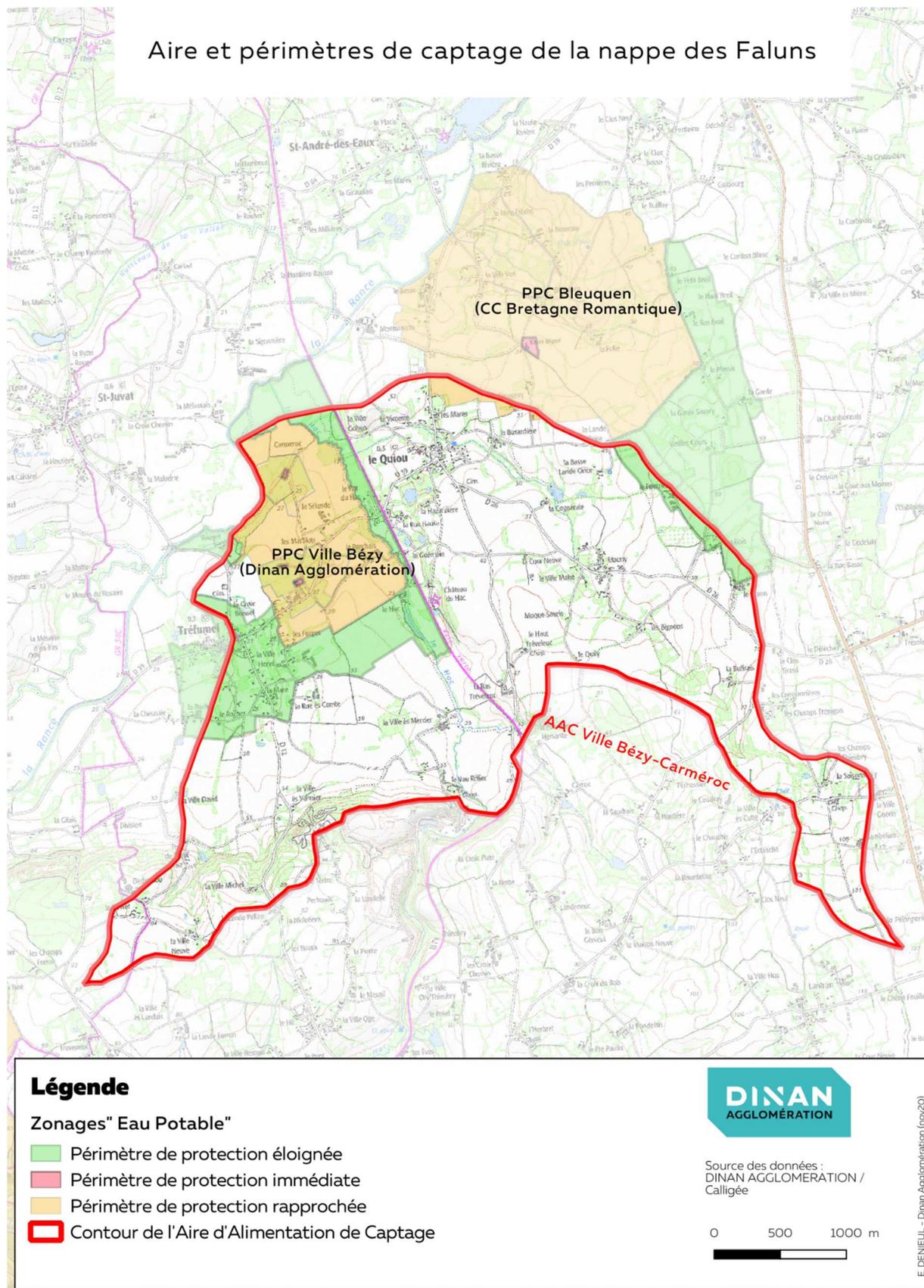
Quels vont être les conséquences pour les habitants du QUIOU, qu'ils soient particuliers, professionnels ou agriculteurs ?

Dans ce nouveau cadre, faudra-t-il revoir ou améliorer les systèmes d'assainissement **non** collectifs et quelles seraient les aides éventuelles accordées aux particuliers ?

Quel seraient les conséquences pour la construction de nouvelles habitations ?

Le conseil municipal souhaite avoir plusieurs de ces données pour analyser et comprendre la mise en place de cette nouvelle aire d'alimentation.

Aire et périmètres de captage de la nappe des Faluns



Le Conseil municipal donne délibération à Mr le maire pour envoyer les différents courriers à l'agglomération et à Monsieur le sous- préfet.

RETOUR DE L'ALSH VERS LA COMMUNE DU QUIOU

Lors du séminaire de l'agglomération, le président Arnaud LECUYER proposait que les ALSH situés sur le territoire de Dinan agglomération reviendraient aux communes ;

C'est pourquoi Monsieur le Maire et Axel Hervet premier adjoint ont font le retour au conseil municipal de la réunion du 13/11/2020 entre la commune et l'agglomération.

Suite à la réunion en visioconférence du vendredi 12 Novembre 2020 entre la vice-présidente à la petite enfance et les représentants de la commune du QUIOU, il a été débattu d'un éventuel retour de l'organisation de l'ALSH, service proposé à la maison de l'enfance rue des Mares.

Madame le MOUAL vice-présidente de l'agglomération rappelle que la lettre de cadrage a été votée lors du séminaire de l'agglomération et rajoute que l'attribution de compensation pour le fonctionnement sera déterminée par la «CLECT».

En préambule, monsieur le Maire rappelle l'historique et les efforts financiers réalisés par la commune du QUIOU de 2008 à 2014 pour la construction de la maison de l'enfance communautaire, construction portée par l'ex communauté de communes du pays d'Evran.

Près de 50.000 euros ont été versés à l'ex communauté de communes du pays d'Evran par la commune du QUIOU en donnant les terrains autour la maison de l'enfance, prenant également en charge les aménagements électriques et routiers.

Il rappelle également que la collectivité locale va recevoir en retour de l'agglomération le terrain de football et qu'une attribution de compensation de 2000 euros serait versée à la commune par l'agglomération.

Monsieur le Maire conclut que cette décision de l'agglomération semble contraire à la loi NOTRE et que le projet dédié à l'enfance sur le territoire communal était réalisé dans un esprit communautaire. Axel Hervet a ajouté que la maison de l'enfance devrait rester communautaire et que si la compétence devait revenir à la commune, il faudrait que l'attribution de compensation soit égale ou supérieure à son fonctionnement.

Monsieur le Maire et Axel Hervet ont demandé qu'ils y aient plusieurs réunions entre la commune du QUIOU et l'agglomération pour appréhender l'organisation d'un tel service au cas où la compétence devrait devenir communale.

Ils ajoutent qu'ils en parleront au conseil municipal. A la suite, une réunion d'information pourra être organisée avec les collectivités voisines pour présenter la nouvelle organisation du service ALSH.

Le Conseil municipal accepte qu'Axel HERVET et Mr le Maire continuent les démarches.

CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME HAMM.

Monsieur le maire rapporte la demande de Madame HAMM, nouvelle secrétaire de mairie.

En effet, Madame HAMM à un contrat Temporaire de 17 heures via le centre de gestion qui s'élèverait à 1598.85 euros par mois soit 19.186 euros brut chargé à l'année.

Il est proposé que le contrat de travail de madame HAMM soit relevé à 19 heures pour la somme de 1315.25 euros H.T par mois soit 15.783 euros à l'année contrat de 6 mois réalisé par la commune.

Cela permettrait pour le même coût d'avoir 2 heures supplémentaires et une réduction de 285€ par mois. Pour information L'ancienne secrétaire de mairie coutait à l'année brut chargé 32.439 euros pour 28.50 heures par semaine ce qui ferait une économie 16.656 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour un poste de 19H pour un CDD de 6 mois.

Monsieur le maire propose les nouveaux horaires de présence de la secrétaire de mairie

- 1) Heures d'ouverture au public : le lundi après-midi 13 h30-18 h00, le mercredi matin 9 h00-12 h30, le samedi matin 9 h30 -12 h30.
- 2) Les autres horaires sont réservés pour le fonctionnement de la mairie et le traitement des dossiers. Il ne sera pas reçu de publics.

Monsieur le maire rappelle que tout le conseil municipal est appelé à prendre des responsabilités, comme aujourd'hui pour le bulletin municipal, la prise en main des dossiers comme le font aujourd'hui les adjoints qu'il remercie pour le suivi des dossiers en cours ;

Après en avoir débattu le conseil municipal donne son accord par 11 voix

BULLETIN MUNICIPAL :

Sonia QUEMENER et Lucie CHEVALIER font le point sur la mise en page du bulletin municipal, il sera distribué aux alentours du 18 décembre prochain. La commission n'a pas pu tous se réunir cause Covid. La distribution se fera par les membres de la commission et du conseil municipal.

VOIRIE PREVISIONS 2021 :

Adeline PEPION présente le programme neuf de voirie pour 2021. Le tronçon du chemin du petit Frêne jusqu'aux habitations sera réalisé en 2021. Le coût s'élevant à 14.059 euros aux frais de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence voirie.

Après en avoir débattu le conseil municipal donne son accord par 11 voix.

PIDR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.)

Monsieur le Maire présente la demande du département pour la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il s'agit de la voie verte et des espaces naturels de la rue Haute et de la Buzardière. Après avoir débattu le conseil municipal, donne son accord pour la signature pour la mise à jour du plan départemental.

Travaux appartements communaux :

Erwann Diveu propose que l'on fasse des devis pour la rénovation des trois logements communaux.

Des devis ont été réalisés pour un appartement au dessus de l'école publique, aujourd'hui l'autre appartement le jouxtant est aussi libre. Le locataire de l'appartement de la gare a demandé que des travaux puissent être réalisés .Par ailleurs, le département a mis à place un deuxième appel à projet, il devrait être divulgué semaine prochaine.

Monsieur le maire propose d'étudier les différents devis proposés par les professionnels du bâtiment afin de rénover les appartements communaux. Il indique qu'il fera un plan de financement des travaux, le soumettra à madame COLLIOU trésorière, et fera une présentation au conseil municipal dès qu'il aura tous les renseignements légaux et financiers!

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY

Thierry CHAPON